

Informations

Rentrée 2024

Chers parents,

Je vous communique quelques informations concernant la rentrée 2024.

! Attention ! Les dossiers de rentrée seront à retourner pour le 5 juillet 2024 (date de sortie des classes). Merci de renvoyer les dossiers en format numérique et non en papier. Tout dossier papier transmis vous sera retourné.

1/Dossier scolaire

Le dossier scolaire : fiche de renseignements, contrat de scolarisation, règlement intérieur vous sera envoyé par mail en pdf modifiable, il sera également présent sur le site de l'école. Merci de le renvoyer avant la rentrée scolaire sur l'adresse mail suivante : direction@stvincentsurgraon-stjoseph.fr et de nommer vos documents comme ceci : **fiche de renseignements, nom prénom de l'enfant, classe concernée.**

Les listes de fournitures seront directement mises sur le site de l'école.

Pour les enfants de **TPS, PS et MS** il sera possible de venir **le samedi matin 31 août 2024, de 10h00 à 12h00** pour venir déposer vos affaires et rencontrer l'enseignante avant la rentrée. Documents à fournir RECAPITULATIF :

Par enfant :	Par famille :
- Fiche de renseignements	- Le bulletin d'adhésion APEL (en cas d'adhésion ou non) numérique - L'autorisation de prélèvement (si changement de RIB ou nouvelle famille) - Le règlement intérieur de l'école (indiquer le(s) nom(s) des enfants) - Le contrat de scolarisation (indiquer le(s) nom(s) des enfants)

2/ Assurance scolaire

A compter de la rentrée 2024, **l'assurance scolaire sera automatiquement prise par le biais de l'école avec la Mutuelle Saint Christophe. Vous n'aurez plus besoin d'avoir une assurance individuelle scolaire.**

Une fiche de renseignement sur vos garanties est mise en pièce jointe du mail contenant les documents d'inscription.

Le prélèvement de l'assurance scolaire individuelle sera fait avec les contributions du mois d'octobre (5.85 pour l'année scolaire).

3/ Frais de scolarité

Nous avons choisi de ne pas augmenter les frais de scolarité mais de proposer à compter de septembre 2024, des contributions scolaires différenciées. Cela a pour objectif de faire face aux besoins de l'établissement.

Dans le contrat de scolarisation, merci de choisir l'option choisie entre :

- Le versement de la contribution de « base » = 29 euros par mois
- Le versement de la contribution de « base » + un montant de solidarité = 30 euros par mois

4/ Rappel : adresses mails enseignants

Voici les adresses mails des enseignants à utiliser pour des questions sur le fonctionnement en classe à compter de la rentrée :

- Stéphanie MAILLET – Classe PS/MS – s.maillet@stvincentsurgraon-stjoseph.fr
- Julie MONNERON – Classe GS/CP – j.monneron@stvincentsurgraon-stjoseph.fr
- Direction école – direction@stvincentsurgraon-stjoseph.fr
- Juliette GUERRY – Classe CE1 – j.guerry@stvincentsurgraon-stjoseph.fr

- Lucie BOUGRAS – Classe CE2/CM1 – l.bougras@stvincensurgraon-stjoseph.fr
- Amélie GODERE – Classe CM1/CM2 – a.godere@stvincensurgraon-stjoseph.fr

Sincères salutations

Julie MONNERON